

COMMUNE DE ROUGEMONT

plan fixant les limites des constructions

Village de Rougemont

Approuvé par la Municipalité de Rougemont dans sa séance du

Le Syndic : André REICHENBACH La Secrétaire : Janick LENOIR

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : André REICHENBACH La Secrétaire : Janick LENOIR

Adopté par le Conseil communal de Rougemont dans sa séance du

Le Président : Cédric MORIER La Secrétaire : Christine YERSIN

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BRODARD

Entrée en vigueur constatée par le service compétent, le

GEA valotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 27 octobre 2020
rue de Bourg 28 CP 6326 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@geapartners.ch

16027 AR_YL K:\MANDATS\Rougemont\16027_Limites_des_constructions\05_plan\16027_agrément_village_v4_enquete_pub_vw

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies en septembre 2020 par :



GÉO SOLUTIONS ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39

1660 Château-d'Oex

Authentifié le par

LÉGENDE

-  limite des constructions
-  surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction

Les limites des constructions abrogent toutes les dispositions antérieures qui leur sont contraires.

